



Paris, le 27 novembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le comité opérationnel apicole fait un point d'étape sur le plan *Pour une filière apicole durable*

Les membres du comité opérationnel *Pour une filière apicole durable* se sont réunis le 25 novembre 2009 sous la présidence de Martial SADDIER, député de Haute-Savoie, pour un point d'étape de la mise en œuvre des mesures du plan d'urgence pour le développement de la filière apicole, lancé en janvier 2009.

Les 26 propositions de ce plan ont fait l'objet de travaux importants associant les syndicats d'apiculteurs, les organisations professionnelles agricoles, les associations de protection de l'environnement et les organismes techniques et de recherche. Il prévoit de construire les outils nécessaires à la préservation des pollinisateurs, indispensables à l'agriculture et à la préservation de la biodiversité.

Plusieurs actions du plan ont fait l'objet d'avancées significatives :

- Une déclaration annuelle des ruchers sera rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, afin de mieux suivre l'état du cheptel.
- La formation professionnelle vient d'être renforcée avec la création de modules de 120 heures d'enseignement sur l'apiculture, accessibles aux étudiants des brevets de techniciens supérieurs (BTSA). 27 établissements d'enseignement agricole, répartis sur l'ensemble du territoire national, proposent depuis la rentrée scolaire 2009 ces modules aux étudiants en formation initiale scolaire ou par apprentissage et en formation continue.

Un Institut Scientifique et Technique de l'Abeille, appuyé par l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA) et comprenant un conseil scientifique indépendant, sera créé. Il aura pour mission d'identifier les principales causes de mortalité des abeilles et d'assurer le développement d'outils efficaces pour le renforcement de la filière. Une première réunion du Conseil d'administration de l'Institut se tiendra avant la fin du mois de janvier 2010.

Les travaux de l'Institut pourront bénéficier à l'ensemble des professionnels de l'apiculture et aux agriculteurs tributaires de la pollinisation. Ils feront l'objet d'un soutien financier du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel: 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel: 01 49 55 60 11



Par ailleurs, le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a annoncé la création d'un groupe spécifique dédié à l'organisation du suivi sanitaire des ruches dans le cadre des États généraux du sanitaire, que Bruno LE MAIRE avait annoncé à Cournon-d'Auvergne le 7 octobre dernier. Le développement de nouveaux médicaments de lutte contre le varroa sera notamment une priorité pour l'année 2010.

7 millions d'euros d'aides publiques et européennes sont consacrés chaque année au développement de la filière apicole et aux programmes de recherche pour la résolution des difficultés liées à l'augmentation de leur mortalité. A ces dispositifs nationaux doivent être ajoutés près de 6,5 millions d'euros de financement de projets retenus dans le cadre de l'édition 2009 du programme cadre européen de recherche et de développement.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel: 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel: 01 49 55 60 11